

# Convention de publication dans le cadre du festival « KréAsia », 7-8 septembre 2024

L'association Kissui va organiser un concours durant la première édition du festival KréAsia dont elle est l'organisateur. La personne qui le remportera obtiendra le droit de vendre son œuvre dans les points de vente de certains partenaires. Le but de ce document est de mettre au clair les différents détails avec les partenaires concernés.

**Œuvres pouvant gagner :** comme il s'agit de les vendre en librairie, **seuls les livres seront éligibles**, pas les musiques, jeux vidéo ou les produits d'artisanat. Les œuvres ayant été entièrement générées par ordinateur sans intervention de l'artiste (IA) ne seront pas acceptées. L'artiste devra mettre **un exemplaire complet et terminé** (= prêt à être distribué) à disposition du jury durant le festival. Il n'est pas possible de participer avec l'œuvre de quelqu'un d'autre. Le concours est adressé aux personnes n'ayant jamais eu de contrat avec une maison d'édition.

**Formats acceptés :** l'œuvre doit être reliée en livret au format A5 ou A4 (fermé) avec un minimum de 8 pages. Le contenu du livre est libre (manga/BD/comic/illustrations/...) mais doit convenir à tous les publics. Les ouvrages avec du contenu pouvant choquer les personnes mineures ne sont pas autorisés. **L'impression de l'œuvre est à la charge de l'auteur/autrice** qui est responsable de l'édition et de la livraison des exemplaires destinés à la vente. Il/elle doit convenir de la meilleure manière d'effectuer la livraison directement avec les librairies partenaires. Celles-ci ne s'occuperont que de la distribution et de la vente des exemplaires qu'elles recevront.

**Conditions de vente :** Les librairies partenaires se chargent de la vente des œuvres. Elles acceptent exceptionnellement de réduire la commission standard à **seulement 20% au lieu de 40%** pendant la première année de vente après quoi, le taux retourne à son montant normal. Ce montant est prélevé directement sur le prix de vente de l'œuvre. **Kissui ne prend pas de commission**, c'est donc l'auteur qui bénéficie entièrement de l'économie réalisée. Le montant des ventes peut être récupéré directement auprès de la librairie partenaire sans passer par Kissui.

**Comment sera désigné le/la gagnant/e :** le dimanche après-midi, un jury de 3 personnes jugera les œuvres mises à disposition par les auteurs et en choisira une à la majorité des voix. La composition du jury sera la suivante : 1 représentant/e de l'association Kissui, 1 représentante de Tanigami et Mme Pauline Berger qui a gentiment accepté de nous aider.

Le/la gagnant/e accepte que la couverture de son œuvre soit publiée sur Internet et déclare disposer des droits de vente. Il n'est pas possible de convertir le prix contre des espèces ou autre chose. Tout recours juridique est exclu. Dans le cas où le/la gagnant(e) a moins de 18 ans révolus le 7 septembre, un accord parental signé sera demandé (il peut être transmis ultérieurement).

*Merci d'avance à tous les participants et bonne chance à toutes et tous !*